



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des transports et de l'environnement**

Le jeudi 3 novembre 2016 — Vol. 44 N° 84

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des transports et de l'environnement

Le jeudi 3 novembre 2016 — Vol. 44 N° 84

Table des matières

Élection du vice-président, M. Alexandre Cloutier

1

Intervenants

M. Alexandre Iracà, président

M. Sylvain Roy

M. Marc H. Plante

M. Claude Surprenant

M. Alexandre Cloutier

Le jeudi 3 novembre 2016 — Vol. 44 N° 84

Élection à la vice-présidence

(Treize heures cinq minutes)

Le Président (M. Iracà) : Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du vice-président, M. Alexandre Cloutier

Alors, sur ce, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

M. Roy : J'ai une proposition.

Le Président (M. Iracà) : Oui. Allez-y, M. le député.

M. Roy : Donc, je propose que le député du Lac-Saint-Jean soit élu vice-président de la Commission des transports et de l'environnement.

Le Président (M. Iracà) : Le député de Bonaventure a fait sa suggestion. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

M. Plante : Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Iracà) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle — j'imagine que oui — elle est adoptée?

M. Roy : Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Iracà) : Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

M. Surprenant : M. le Président, j'ai cru comprendre que le député de Lac-Saint-Jean avait un intérêt pour le transport et l'environnement, donc avec plaisir on va voter pour.

Le Président (M. Iracà) : Excellent. J'ai vu quelques gouttes de sueur tomber, là, mais c'est bon. Alors, félicitations!

M. Cloutier : Merci.

Le Président (M. Iracà) : Je déclare donc le député du Lac-Saint-Jean, de... oui, Lac-Saint-Jean, élu vice-président de la Commission des transports et de l'environnement. Je ne sais pas si vous voulez dire un petit mot, M. le...

M. Cloutier : Bien oui. On avait prévu un 20 minutes de remerciement, alors, M. le Président...

Des voix : Ha, ha, ha!

M. Cloutier : Non, mais simplement vous remercier de m'accueillir au sein de votre commission, M. le Président. Alors, j'espère pouvoir vous seconder dans vos fonctions à titre de président et surtout saluer les collègues pour leur bon travail et les remercier de leur collaboration et de leur présence ce midi. Merci.

Le Président (M. Iracà) : Merci beaucoup, M. le député du Lac-Saint-Jean. Alors, on aura l'occasion de se reparler, là, pour s'assurer du bon déroulement de la commission.

Alors, je lève donc la séance de la commission, elle a accompli son mandat. J'ajourne les travaux au mardi 8 novembre, 8 h 30. Merci.

(Fin de la séance à 13 h 7)